

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-138099-DE-1-1

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/290**

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

***Signature de la convention fixant les modalités de versement
de la subvention d'investissement accordée à l'association
P'TIT BOUT CHOU.***

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association P'tit Boutchou gérant actuellement 2 établissements Petite Enfance d'accueil inclusifs sur la commune bordelaise pour un total de 81 places d'accueil, a sollicité la mairie de Bordeaux, afin d'obtenir une subvention d'investissement d'un montant de 350 000 €, permettant de réaliser les projets suivants :

- Création d'une structure intergénérationnelle « Le petit Village » de 30 places dont 23 soutenues par la ville de Bordeaux et 7 places proposées en horaires atypiques aux enfants du personnel de l'association Terre Nègre et de la maison de santé Marie Gallène ;
- Agrandissement de la structure Mille Couleurs, structure inclusive (1/3 des places réservées à des enfants en situation de handicap) ;
- Rénovation de la structure P'tit Boutchou pour mieux répondre aux besoins des enfants, de leur famille et des professionnelles.

Ce projet permettra de proposer 19 places supplémentaires dont 12 soutenues par la Ville.

Le montant total de l'opération s'élève à 2 025 000 €. Aussi, l'Association P'tit Boutchou a sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 350 000 € afin de financer ce projet. La Caisse d'Allocations Familiales apporte également son soutien à hauteur de 704 000 € et l'association contracte un emprunt à hauteur de 600 000 €.

La ville souhaite apporter son soutien à travers une subvention d'investissement.

En conséquence, afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet et d'augmenter l'offre d'accueil, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir une subvention d'investissement à l'association P'tit Boutchou à hauteur de 350 000 € imputable sur l'exercice 2024.
- Signer la convention avec l'association P'tit Boutchou fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOpte A LA MAJORITE

Non participation au vote de Madame Véronique GARCIA
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION P'TIT BOUT CHOU FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OCTROYEE PAR LA VILLE

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC,

Ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

Et

L'Association P'tit Bout'chou, dont le siège social se situe 70 rue Mondenard 33000 Bordeaux, représentée par sa présidente, Madame Léa BOUTHIER dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 18/06/2024.

Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

EXPOSE

Que l'Association P'tit Bout'chou domiciliée 70 rue Mondenard 33000 Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 04/11/2011 dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 08/11/1991, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu –

L'Association P'tit Bout'chou s'engage à réaliser les projets suivants :

- Création d'une structure intergénérationnelle « Le petit Village » de 30 places dont 23 soutenues par la ville de Bordeaux et 7 places proposées en horaires atypiques aux enfants du personnel de l'association Terre Nègre et de la maison de santé Marie Gallène ;
- Agrandissement de la structure Mille Couleurs, structure inclusive (1/3 des places réservées à des enfants en situation de handicap) ;
- Rénovation de la structure P'tit Boutchou pour mieux répondre aux besoins des enfants, de leur famille et des professionnelles.

Ce projet permettra de proposer 19 places supplémentaires dont 12 soutenues par la Ville.

Le montant de l'opération s'élève à 2 025 000 €. Aussi, l'Association P'tit Boutchou s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 350 000 € afin de financer ce projet.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de la subvention de la Ville d'un montant de 350 000 €.

L'association P'tit bout chou s'engage à réaliser ces travaux d'agrandissement et de rénovation dans un délai de 3 ans.

Aucune modification pouvant altérer le fonctionnement ou la destination sociale de ces 3 établissements d'accueil de la petite enfance ne pourra être engagée par l'association sans accord préalable de la Ville dans les 15 prochaines années sous peine de renversement à la Ville de la subvention à hauteur de la fraction non amortie de ladite subvention à la date de modification.

Cette subvention octroyée sera également reversée à la Ville à hauteur de la fraction non amortie de ladite subvention à la date de la transaction en cas de vente de l'immeuble par l'association ou de dissolution de l'association.

Article 2 - Mise à disposition des moyens

La subvention sera versée à l'association selon les modalités suivantes :

- 300 000 € à la signature de la convention (sur la base de l'autorisation de fonctionnement délivré par la PMI pour la crèche Petit Village) ;
- Le solde soit au maximum 50 000 € à l'issue des travaux de rénovation de P'tit Bout'chou et après l'ouverture du 3ème établissement (Micro-creche de 12 places) à la réception de l'autorisation PMI de fonctionnement.

Article 3 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour L'association P'tit Boutchou,

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour l'Association La présidente
P/O Fannie Le Boulanger Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de la Parentalité et de la politique de la Ville	Léa BOUTHIER